

DE CHÈRES ÉTUDES !

Qui a dit que l'enseignement était gratuit ? Il est vrai que l'enseignement obligatoire est en théorie gratuit. Mais pour l'enseignement supérieur, dans la pratique, cinq années coûtent près de 45.000 €. Il est temps d'épargner, non ?

Versées en août dernier en même temps que les allocations familiales de juillet, les primes de rentrée ont été rabotées de 15% par rapport à il y a quelques années. Ces allocations sont de 20 € pour les enfants de 0 à 5 ans, de 43 € pour ceux de 6 à 11 ans, de 60 € pour les adolescents entre 12 et 17 ans et finalement de 80 € pour les jeunes de 18 à 24 ans. « L'école est censée être gratuite, mais on est très loin du compte », soulignait Patrick Binot, le directeur général de la Ligue des familles. Chaque euro en moins est un coup dur pour les familles au budget serré. D'autant que le coût moyen d'une année scolaire est de 1.000 € en maternelle, plus de 2.000 € en primaire et plus de 3.000 € dans le secondaire. Comment l'expliquer ? Outre l'achat du matériel scolaire, il faut aussi comptabiliser les frais de cantine et de garderie, les photocopies, les voyages scolaires...

Plus cher en kot

Encore plus fort : le coût d'une année scolaire dans l'enseignement supérieur explose pour atteindre les 9.000 € si l'étudiant est koteur. Un assureur avait développé, en 2014, sur son site internet, un outil pour permettre aux parents de calculer combien coûtaient réellement les études. L'idée était certes commerciale (il s'agissait d'inciter les parents à souscrire une épargne pour leur

progéniture), mais on y apprenait aussi que si un étudiant dont le kot est de 300 € par mois (+ le minerval et l'achat des syllabus), le montant global à dépenser pour cinq années d'étude sera de 44.150 €. Toujours selon le calculateur, il faudrait que les parents épargnent 204 € jusqu'aux 18 ans de l'enfant pour couvrir ces frais. C'est pourquoi il existe des produits d'assurance de type « plan junior » et dont le souscripteur s'engage à verser le montant de son choix chaque mois. La souplesse est de mise puisque des avenants permettent d'augmenter ou de diminuer la somme mensuelle versée. Le contrat peut être suspendu en cas de coup dur. Il est aussi possible de verser un capital de départ. Il s'agit bien d'un contrat d'assurance et 18 ans n'est pas nécessairement un âge fatidique en ce domaine. Le contrat peut très bien débiter aux 10 ans de l'enfant et durer jusqu'aux 21 ans ou 24 ans du bénéficiaire. Il est parfois possible de changer le bénéficiaire avant l'échéance du contrat. Le capital est garanti comme l'est généralement le taux de base assorti d'une éventuelle participation bénéficiaire selon la conjoncture économique. Si le parent qui a souscrit l'assurance décède avant la fin du contrat, la compagnie continuera à payer le montant mensuel en faveur de l'enfant jusqu'au terme dudit contrat.

Alors, que faire ?

Autre solution : les parents ouvrent un compte d'épargne au nom de l'enfant. Ce type de compte est protégé par la loi et l'argent est bloqué jusqu'à la majorité du bénéficiaire. Les parents ne peuvent donc pas disposer de cet argent à leur guise. L'avantage est qu'ils versent les sommes qu'ils veulent, quand ils veulent. Les désavantages de la formule sont la faiblesse actuelle des taux et surtout le fait que l'enfant pourra vider ses comptes à ses 18 ans sans l'avis de ses parents. L'alternative serait alors d'ouvrir un compte d'épargne au nom des deux parents. Le couple donnera l'argent épargné à ses enfants quand bon lui semblera. Ce compte d'épargne commun sera assorti d'une procuration réciproque pour éviter les retraits abusifs. C'est essentiel, car les relations de couple ont changé. On se sépare plus facilement que jadis. La Belgique est à ce sujet « championne du monde » avec 71 divorces pour 100 mariages. Si ce type de compte au nom des deux parents est théoriquement l'idéal, les choses se compliqueront en cas de séparation du couple, voire de décès d'un partenaire. Conclusion ? S'il existe plusieurs manières d'épargner pour ses enfants, une seule chose est certaine : il faudra bien préparer financièrement le passage du secondaire aux études supérieures, car ces dernières ont un coût non négligeable.